

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 138/99

CAMBODGE

Les militants des droits humains retrouvent la liberté. La justice accepte enfin les faits

Index AI : ASA 23/13/99

Amnesty International a appris avec satisfaction aujourd'hui (mercredi, 21 juillet 1999) la décision d'un tribunal cambodgien d'abandonner toutes les charges retenues contre deux militants locaux des droits humains.

« Le tribunal a enfin admis les faits : Kim Sen et Meas Minear sont innocents et n'auraient jamais dû être inculpés, a déclaré Amnesty International. C'est un jour important pour la protection des droits fondamentaux au Cambodge. »

Kim Sen et Meas Minear, tous deux employés de la Ligue cambodgienne des droits de l'homme (LICADHO), avaient été arrêtés le 21 décembre 1998 et accusés à tort d'incitation à l'émeute. Ils avaient à plusieurs reprises assisté en tant qu'observateurs aux manifestations parfois violentes qui avaient agité Sihanoukville en décembre 1998, lors de la panique générale causée par le déversement dans la région de déchets toxiques en provenance de Taiwan.

« L'acceptation par le tribunal du fait qu'aucun élément de preuve n'existait contre les accusés devrait servir de leçon à tous les acteurs du système judiciaire afin que les poursuites engagées à l'avenir soient fondées non pas sur des rumeurs, mais sur des preuves, a poursuivi l'Organisation.

« Il existe de très nombreuses affaires non instruites impliquant des auteurs présumés de violations de droits humains contre lesquels des éléments de preuve crédibles ont été rassemblés, mais les autorités ont néanmoins choisi de traduire en justice deux défenseurs des droits humains, malgré l'absence de preuves étayant les charges retenues contre eux. »

Kim Sen et Meas Minear ont passé un mois en détention provisoire et ils étaient considérés comme des prisonniers d'opinion par Amnesty International jusqu'à leur libération sous caution par la cour d'appel de Phnom Penh.

Les enquêtes approfondies menées par des organisations locales et internationales de défense des droits fondamentaux n'ont apporté aucune information tendant à prouver la culpabilité des deux défenseurs des droits humains ni celle d'un troisième homme, Khieu Piseth, également inculpé d'incitation à la violence. En outre, un observateur de l'Organisation a remarqué qu'au cours des deux premiers jours du procès, les 8 et 9 juillet 1999, aucun élément à charge n'a été produit.

Sept autres personnes, dont deux mineurs, étaient jugés parallèlement sur des inculpations de vol qualifié commis au cours des manifestations. Plusieurs d'entre elles ont affirmé qu'elles avaient été torturées en détention. Amnesty International se félicite de la décision de la cour d'abandonner également toutes les charges retenues contre ces prévenus.

Le déroulement du procès, qui a parfois manqué d'équité au regard des normes internationales, a été marqué par l'hostilité des interrogatoires auxquels ont été soumis les prévenus et les témoins durant les premiers jours du procès. Kim Sen et Meas Minear ont tous deux subi plusieurs heures d'interrogatoires et d'accusations de la part du juge et du procureur général.

Amnesty International espère qu'à l'avenir les défenseurs des droits humains cambodgiens auront la possibilité de mener l'activité

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

AMNESTY INTERNATIONAL
BULLETIN D'INFORMATIONS 138/99

légitime qui est la leur sans craindre d'être arrêtés arbitrairement et de faire l'objet de poursuites. L'épreuve subie par Kim Sen et Meas Minear ne doit pas se reproduire.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International au 44 171 413 5566 ou consulter notre site web au <http://www.amnesty.org>.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -